

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Du lundi 4 janvier 2016

Présents : Raymond BONNEFILLE, Sonia STENGEL, Josiane GRANET, Emmanuel OREAL, Max GALLON, Chloé GATHELIER, Julien GAUCHARD, Thierry LAURENT, Jérôme FRERY.

Absent excusé : Jean-Claude MANCHON

Procuration : Jean Claude MANCHON donne procuration à Josiane GRANET

Date de convocation : 18 décembre 2015

Secrétaire de séance : Chloé GATHELIER

Ajout d'un point 5/ quant au droit de préemption sur la parcelle C 834.

Rectification pour le point 2/, ce n'est pas d'un « terrain de jeux » dont il s'agit mais de « jeux ».

ORDRE DU JOUR

La séance débute à 19h56

1) Eglise: Approbation du devis du géomètre (topographie)

L'étude de sol étant approuvée, il semble judicieux d'y ajouter le devis du géomètre pour la topographie (relevé des courbes de niveaux, fil d'eau) pour un montant de 891.10€. Approuvé à l'unanimité.

2) Jeux : approbation du devis de l'entreprise Mefran.

Le Salon des Maires ayant été annulé pour causes d'Etat d'Urgence, les entreprises ayant été lésées ont décidé de proposer des tarifs préférentiels aux communes. Ici il s'agit de jeux pour enfants pour un montant de 8 232,00 € TTC.

Le conseil est pour à 9 voix et contre à 1 voix (Mme Stengel), car les terrains ne sont pas déterminés.

3) Parc photovoltaïque - Phase2 : autorisation de défrichement donnée à Belvesol 4 et 5.

Autorisation doit être donnée rapidement car le défrichement des 24 hectares doit être terminé au mois d'avril pour permettre la nidification. Approuvé à l'unanimité.

4) Réalisation d'un diagnostic pour l'éclairage public par le SMEG.

Le SMEG souhaite réaliser les diagnostics des communes dont il a la compétence. Ce diagnostic permettra d'évaluer la pertinence des candélabres et leur qualité dans les économies d'énergie. Approuvé à l'unanimité.

5) Droit de préemption sur la parcelle C 834.

Une habitation sur la parcelle C 834 dans le Quartier Puech Saint Martin est en vente pour un montant de 400000 €. Non à l'unanimité.

6) Questions diverses :

M le Maire a fait une déclaration en gendarmerie quant aux chiens dangereux en liberté dans le village.

Fin de la séance à 19h52

La secrétaire de séance
Chloé Gathelier

